



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Inspectorat eau potable, piscines et produits chimiques

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 20, F +41 26 305 80 09

www.fr.ch/saav

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

GAME Groupement d'adduction d'eau du
Mouret et environs
Monsieur Norbert WAEBER
Route de la Voos 51
1724 Le Mouret

Courriel: saav-cc@fr.ch

Givisiez, le 21 octobre 2016

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

N° de dossier : 16-FR-46379

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / GAME Groupement d'adduction d'eau du Mouret et environs
Prélèvement du : 18.10.2016 Effectué par : Monsieur René BAECHLER Date arrivée : 18.10.2016
Conditions météo : Dernières 24 heures: Légères pluies
2-5 jours avant le prélèvement: Sec

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 16-90583 - Eau de boisson à la source

Secteur : 030 - Moulin à Benz
Lieu de prélèvement : 01 - STAP Moulin à Benz, puit de captage, Le Mouret

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-D001	Couleur *		Incolore	
FR-MO-D004	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	620 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.3 ± 0.03	
FR-MO-L001	Nitrite	mg/L	<0.05	
FR-MO-L001	Nitrate	mg/L	13 ± 1	
FR-MO-L002	Ammonium	mg/L	<0.05	
FR-MO-L003	Dureté totale	°fH	34.4 ± 1.3	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-M012	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	T : max. 100
FR-MO-M019	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
FR-MO-M022	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 16-90584 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Réseau
Lieu de prélèvement : 16 - Gremaud Raphael, Zénauva

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-D001	Couleur *		Incolore	T : Incolore
FR-MO-D004	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	634 ± 13	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.08 ± 0.03	T : max. 1.0
FR-MO-L001	Nitrite	mg/L	<0.05	T : max. 0.10
FR-MO-L001	Nitrate	mg/L	13 ± 1	T : max. 40
FR-MO-L002	Ammonium	mg/L	<0.05	T : max. 0.10
FR-MO-L003	Dureté totale	°fH	34.6 ± 1.3	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-M012	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	5	T : max. 300
FR-MO-M019	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
FR-MO-M022	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 16-90585 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : 001 - Réseau
Lieu de prélèvement : 17 - Bongard Francis, Senèdes
Remarque : Les analyses semblent indiquer que cet échantillon correspond à une eau traitée par un adoucisseur.

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-D001	Couleur *		Incolore	T : Incolore
FR-MO-D004	Conductivité électrique (20°C)	µS/cm	620 ± 12	
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.06 ± 0.03	T : max. 1.0
FR-MO-L001	Nitrite	mg/L	<0.05	T : max. 0.10
FR-MO-L001	Nitrate	mg/L	13 ± 1	T : max. 40
FR-MO-L002	Ammonium	mg/L	<0.05	T : max. 0.10
FR-MO-L003	Dureté totale	°fH	4.2 ± 0.2	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-MO-M012	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	27	T : max. 300
FR-MO-M019	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max. 0
FR-MO-M022	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max. 0

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16).

Emolument : 591.55 CHF (Montant HT)


Dr Nicolas AEBISCHER
Chef de section

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.